

Francais - Hamidullah Le Coran traduction en langue francaise

وَالْمُطَلَّاتُ يَتَرَبَّصْنَ بِأَنْفُسِهِنَّ ثَلَاثَةَ قُرُوءٍ^ج وَلَا يَحِلُّ لَهُنَّ أَنْ يَكْتُمْنَ مَا خَلَقَ اللَّهُ فِي
أَرْحَامِهِنَّ إِنْ كُنَّ يُؤْمِنُ بِاللَّهِ وَالْيَوْمِ الْآخِرِ^ج وَبَعُولَتُهُنَّ أَحَقُّ بِرَدِّهِنَّ فِي ذَلِكَ إِنْ
أَرَادُوا إِصْلَاحًا وَلَهُنَّ^ج مِثْلُ الَّذِي عَلَيْهِنَّ بِالْمَعْرُوفِ^ج وَلِلرِّجَالِ عَلَيْهِنَّ^ق دَرَجَةٌ وَاللَّهُ
عَزِيزٌ حَكِيمٌ

Et les femmes divorcées doivent observer un délai d'attente de trois
menstrues; et il ne leur est pas permis de taire ce qu'Allah a créé dans
leurs ventres, si elles croient en Allah et au Jour dernier. Et leurs époux
seront plus en droit de les reprendre pendant cette période, s'ils veulent
la réconciliation. Quant à elles, elles ont des droits équivalents à leurs
obligations, conformément à la bienséance. Mais les hommes ont
cependant une prédominance sur elles. Et Allah est Puissant et Sage.